



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation difficile des interprètes de conférence

Question écrite n° 30874

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation particulièrement difficile des interprètes de conférence à l'issue de la crise sanitaire et de la période de confinement. Les interprètes de conférence, acteurs indispensables des échanges diplomatiques, économiques et culturels, se trouvent, depuis le mois de mars 2020 sans mission en raison d'absence de conférences et de réunions due à la situation sanitaire. Les aides de l'État mises en place pour soutenir les entreprises pendant la crise sanitaire pour les mois de mars, avril et mai 2020 ont permis aux professionnels de traverser cette période difficile. Cependant, le plan de relance du secteur de l'événementiel et le fond de solidarité qui l'accompagne jusqu'à la fin de l'année 2020 ne prennent pas en compte la profession des interprètes de conférence. Pourtant, ces professionnels restent durement impactés du fait de l'absence d'événement sur la période et de l'incertitude quant à la reprise. Il lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour soutenir au plus vite les 15 000 professionnels interprètes de conférence.

Texte de la réponse

Les mesures de soutien en faveur des entreprises du tourisme et des activités connexes ont été nombreuses et diverses. On peut notamment citer : l'activité partielle sans reste à charge pour l'employeur, le fonds de solidarité, les prêts garantis par l'État (PGE), les dispositifs d'exonérations de cotisations sociales, le dispositif pour la prise en charge des coûts fixes et le crédit d'impôt pour inciter les bailleurs à abandonner des loyers au profit des locataires de locaux professionnels. La situation des interprètes de conférence dont l'activité est fortement liée à l'organisation d'événements internationaux a fait l'objet d'une attention toute particulière. S'agissant du fonds de solidarité, les traducteurs-interprètes font partie des secteurs (dits secteurs S1) faisant l'objet d'un soutien renforcé dans le cadre du plan tourisme depuis novembre 2020 (décret n° 2020-1328 du 2 novembre 2020). En août 2020, les traducteurs-interprètes avaient été ajoutés à la liste S1 bis du plan tourisme par le décret n° 2020-1048 du 14 août 2020. Le décret n° 2020-1328 précité a transféré cette activité de la liste S1 bis à la liste S1 afin de renforcer davantage le soutien de l'État. De plus, lors du premier confinement, les entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public, y compris celles dont l'activité ne figurait pas sur les listes S1 et S1 bis, ont pu bénéficier dès le mois d'avril 2020 d'une aide financière au titre du fonds de solidarité. En raison de la poursuite de la crise sanitaire, le fonds de solidarité a évolué régulièrement, notamment dans ses modalités d'accès et le montant des aides. Ainsi, les entreprises administrativement fermées ont pu bénéficier jusqu'en mai 2021 d'une indemnisation des pertes de chiffre d'affaires (CA) jusqu'à 10 000 € ou 20 % du chiffre d'affaires (CA) jusqu'à 200 000 €. En juin, juillet et août 2021, le fonds de solidarité a été adapté pour accompagner les entreprises pendant les étapes de réouverture, alors que les contraintes sanitaires (jauge, protocole, couvre-feu ou confinement) n'étaient pas totalement levées. Le Gouvernement a annoncé le maintien du fonds de solidarité en septembre 2021 avant d'être supprimé à partir du mois d'octobre. Le fonds de solidarité a été maintenu au mois de septembre, selon les mêmes modalités que pour le mois d'août, c'est-à-dire une compensation de 20 % des pertes de chiffre d'affaires (CA), dès que l'entreprise justifie d'une perte d'au moins 10 % de son chiffre d'affaires (CA). Le dispositif de prise en charge

des coûts fixes est étendu au mois d'octobre 2021. Celui-ci concerne désormais toutes les entreprises des secteurs S1 et S1 bis dont l'activité reste pénalisée par les restrictions sanitaires. Dans un contexte de reprise de l'activité, le Gouvernement reste ainsi très attentif à la situation économique des secteurs du plan tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30874

Rubrique : Travailleurs indépendants et autoentrepreneurs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4515

Réponse publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7834